



DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Par IRISSON

BONJOUR JAI RENDU LES CLES DU LOGEMENT LE 27 JANVIER LA LE PROPRIETAIRE NOUS ARCELE POUR QUON VA DEBARASSER LA COUR DE CE LOGEMENT EN SACHENT QUON A ENLEVER LES 2 POULAILLER COMME IL AVAIS DEMANDES PEUT TIL FAIRE KELQUE CHOSE COMTRE NOUS EN SACHENT QUE JAI ARRETER ASSURENCE DE SE LOGEMENT LE 31 JENVIER

Par Rambotte

Le propriétaire n'est pas censé débarrasser les affaires dont vous êtes propriétaire et qui encombrent sa cour. Il n'a même pas le droit de les jeter, puisqu'elles ne lui appartiennent pas.

Par yapasdequoi

Bonjour,
En majuscules votre texte est peu lisible.
Est-ce que les encombrants sont notés dans l'état des lieux de sortie ?
Si c'est le cas, le propriétaire peut les faire débarrasser et vous en facturer le coût.
Faites lui confiance, il ne choisira pas la solution la moins chère.